



Assurance habitation (litige)

Par **joceng**, le **29/08/2015 à 14:16**

Bonjour,
Ma mère, propriétaire d'une maison dans la banlieue de Lille est rentrée en EHPAD en région parisienne.
Mon frère visite la maison quotidiennement. Récemment, plusieurs morceaux de chéneau sont tombés du toit; il l'a donc signalé à l'assurance qui lui a demandé un devis.
Montant devis: 3878 euros.
Suite à quoi, l'assurance a envoyé leur expert, et l'a informé que le chéneau n'était que partiellement endommagé. Ma mère reçoit de l'assurance un chèque de 784 euros.
Or, l'entreprise refuse d'effectuer les travaux pour raison de sécurité.
Un second devis est effectué par une autre entreprise.
Montant devis: 3700 euros.
Mon frère a envoyé le nouveau devis (aucune nouvelle de l'assurance depuis le 20 juillet, date d'envoi du chèque de dédommagement et impossible de joindre la personne chargée du dossier)!
Quel recours a-t-on, la maison est mise en vente depuis 2 semaines et ces dégâts dévalorisent la maison.
Merci d'avance pour votre aide.
Cordialement,
Jocelyn
xxxxxxxxxxxxx anonymisation

Par **alterego**, le **29/08/2015 à 19:14**

Bonjour,
Sous réserve, l'assureur tire au plus juste et les entrepreneurs au plus fort. Il aurait été plus pertinent de consulter un expert d'assuré que de faire évaluer les dommages par des entrepreneurs, surtout si vous avez fait au second l'évaluation de son confrère.
Cordialement

Par **moisse**, le **30/08/2015 à 09:07**

Hello @alterego,
Vous n'avez pas tout lu.
Pour rappel: que le chéneau n'était que partiellement endommagé.
L'assureur couvre les sinistres, et non l'entretien ou le défaut d'entretien, qui conduit suite à l'âge et aux intempéries, à la dégradation normale des chéneaux non entretenus.
L'assureur fait donc sur dire d'expert une quote part entre sinistre et défaut d'entretien.
Pour le reste vous avez indiqué comment contester cette proposition.